

IMMOBILISATIONS - FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN - RAPPORT ANNUEL

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P018 (2023-2024)

NOTE : Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD n° HC-P018. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Veuillez communiquer avec [votre bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit remettre un Rapport annuel d'immobilisations – fonctionnement et entretien sur toutes les activités et dépenses pour les immobilisations.

Le bénéficiaire doit conserver et tenir à jour les documents suivants et il doit remettre des exemplaires au ministre à sa demande écrite :

1. Toutes les factures payées en services publics et en carburant pour les immobilisations;
2. Les dossiers pour toutes les dépenses pour autres activités de fonctionnement, d'entretien et de réparation pour les immobilisations.